

Montréal, le 11 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
800, boulevard de Maisonneuve Est
11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**Objet : HQD – Demande d'autorisation de contrats d'approvisionnement en électricité à partir de parcs éoliens dans les réseaux autonomes de Quaqaq et de Puvirnitug
Dossier Régie de l'énergie : R-4302-2025**

Maître Turmel,

À la suite des correspondances d'Hydro-Québec (B-0027) et du RTIEÉ (C-RTIEÉ-0008), la Régie de l'énergie (la Régie) demande au Distributeur de déposer au dossier en objet, en format PDF, les pièces B-0006, B-0009, B-0022, B-0023 et B-0024.

La Régie considère qu'Hydro-Québec n'a pas formulé d'arguments solides en faveur de la non-divulgence des pièces en accès restreints énumérées ci-haut.

Dans ces circonstances, la Régie demande que ces pièces soient déposées sous le format requis au plus tard le **15 septembre 2025 à midi**. La Régie invite le RTIEÉ à lui soumettre des commentaires additionnels, le cas échéant, au plus tard le **18 septembre 2025 à 12h00**.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
NL/ss